

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/...../F/2018 POUR LA FOURNITURE DE 24 100 KG DE SEL DE TABLE DE TYPE IODE

Date de publication : 29/01/2018

Date d'ouverture : 28/02/2018

1. Objet

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de 24 100 kg de Sel de Cuisine de type Iodé destiné aux prisons du Burundi.

2. Financement du marché

Le marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2018 (subsidés accordés à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires).

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché constituent 1 seul lot indivisible de 24 100 kg de Sel de Cuisine de type Iodé.

4. Délais d'exécution

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de trente (30) jours en une seule tranche.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales ; qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Sous peine d'être rejeté, le Sel de Cuisine à fournir doit être de bonne qualité et doit être de type Iodé.

Spécification technique du Sel de Cuisine à fournir

Sel de table de type iodé selon les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Variété : Sel de table de type Iodé.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés Publics.

5.1 Le fait pour un fournisseur de participer aux soumissions implique l'acceptation sans restriction, ni réserves de toutes les clauses et conditions du dossier d'appel d'offres.

5.2 Pour qu'elle soit valable et prise en considération, toute offre doit être libellée conformément aux dispositions du présent dossier d'appel d'offres.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Comptabilité et Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sise Avenue KUNKIKO, ROHERO II, Tél.224486-211222 moyennant présentation d'un bordereau de versement d'une somme de CINQUANTE MILLE FRANCS BURUNDAIS (50 000 FBU) à verser au sous compte de transit des recettes non fiscales n°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Directeur Général des Affaires Pénitentiaires, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 7.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent aussi être paginées, paraphées et comporter une table des matières.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de :UN MILLION DE FRANCS BURUNDAIS (1 000 000 FBU)

8. Dépôt des offres

Les offres devront parvenir à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sise Avenue KUNKIKO, ROHERO II, au plus tard le 28.10.2018 à 10 h 00'.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics dans la salle des réunions de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires en séance publique du 28.10.2018 à 10 heures 30 minutes.

L'acheteur ouvrira les offres, y compris les modifications effectuées, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture et d'un Représentant de la DNCMP, à la date, à l'heure et l'adresse précisées aux données particulières de l'Appel d'Offres. Les Représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront dans un registre attestant leur présence à la séance concernée.

L'acheteur préparera un procès- verbal de la séance d'ouverture des offres.
Le Procès-verbal doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et par le Représentant de la DNCMP et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le 24/01/2018

Le Directeur Général des
Affaires Pénitentiaires

Gervais HAJAYANDI

